



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Emails : secretariat@spmf.fr ou contact@spmf.fr

<https://www.spmf.fr/> ou www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

Tarbes le lundi 12 février 2024

Info SPMF 2024 N° 8

Projet de norme ISO

Comment se passeront les votes des divers pays ?

Quel sera le vote de la France ?

Depuis la demande de la Chine pour créer une « norme ISO Miel » nous avons publié plusieurs informations à ce sujet qu'il peut être utile de relire : l'info SPMF publiée le 22 septembre 2019

[Pourquoi y a t-il besoin d'une norme ISO au niveau mondial ? \(spmf.fr\)](#)

Ainsi que celle, 2022 N°8 publiée le 4 juin 2022

[2022_06_04 -Info 2022_8 MODIFICATION -DIRECTIVE_3.pdf \(spmf.fr\)](#)

La note 190 du ministère de l'agriculture (info SPMF 2023 N° 17) explique clairement que « **ne pouvant obtenir une révision de la norme sur le miel au CODEX, la Chine a pris le pilotage d'un groupe de travail de l'ISO sur les produits de la ruche, afin d'obtenir des standards compatibles avec sa production domestique** ».

Les choses sont claires : la Chine demande une norme ISO dans le but de contourner le CODEX et la directive qui la gênent dans sa stratégie d'inonder le marché mondial avec du faux miel (voir info 2024 N° 4 du 29 janvier 2024, « Diagnostic et analyse du marché mondial du miel »).

Rappelons que c'est la France qui a pris la présidence (Nanjing juin 2018) du WG1, le sous-groupe du SC 19 chargé du dossier miel.

Il serait trop long et fastidieux d'expliquer en détails les difficultés exogènes rencontrées sur ce sujet. Rappelons simplement :

- 1) L'épidémie de COVID a considérablement retardé les choses. Ce n'est qu'après de longs mois que, prenant la mesure des difficultés, il a été décidé (annulation de la réunion prévue pour 2020 en Turquie après celle tenue à Paris en juin 2019), de se réunir « en distanciel ».
- 2) Celui qui n'a jamais participé à une réunion internet entre une vingtaines de pays dont les représentants ont, chacun, une maîtrise plus ou moins aléatoire de la langue anglaise, ne peut pas en comprendre les difficultés.

- 3) Pour rajouter aux complications, sauf pour ce qui concerne les questions de pure procédure (délais entre les dates de réunions et/ou dead-line pour l'envoi des dossiers), sur une multitude de détails adjacents, il n'y a pas de règles claires, écrites et publiées de l'ISO.
- 4) Les réunions internationales apicoles souffrent des mêmes difficultés partout. Inévitablement, une partie des « experts » ne sont pas experts du tout et la qualité des débats s'en ressent....
- 5) Lorsque nous nous exprimons tous, dans un charabia vernaculaire mondialisé qui, parfois, abouti à ce qu'un participant parle, pendant deux ou trois minutes, sans que les autres ne devinent quoi que ce soit, on peut comprendre qu'il est difficile, justement, de se comprendre.
- 6) Il est très surprenant que nous ne disposions pas d'un service de traduction simultanée.
- 7) On ne dira jamais assez les problèmes soulevés par l'absence de réunions physiques au cours desquelles il est toujours possible d'échanger en tête à tête au cours des repas ou dans les couloirs.
- 8) Sur le sujet miel en particulier, nous avons beaucoup souffert de la trop faible participation des scientifiques et des laboratoires spécialisés.

Une fois rappelé le contexte, il faut savoir que, sauf évènement imprévu, nous sommes au bout du processus. Avant la fin de l'année tous les pays voteront sur le texte qui sera proposé.

Mais ce n'est pas si simple :

- a) Dans certains pays, une vraie concertation a lieu en amont. C'est le cas de la France. Même s'il faut reconnaître que, sur la trentaine de participants à l'origine, beaucoup ont jeté l'éponge tellement le dossier est techniquement ardu. Cependant, dès lors qu'il accepte de se tenir au courant, personne n'ignore que le sujet est sur la table.
- b) Dans d'autres pays, un seul individu s'exprime pour toute la population sans consulter personne.
- c) Sur plus de 180 pays concernés, seuls vingt ou trente ont participé. Combien voteront et surtout combien voteront en ayant réellement pris connaissance du dossier ?
- d) Pour revenir à la France, comment se fera le consensus ? L'apiculteur à 10 ruches aura-t-il autant de poids que celui qui en a mille ? quid du conditionneur de 10 000 tonnes par rapport à celui de 200 ? quelle sera l'importance des structures syndicales, associatives, techniques, sanitaires ou autres ? etc...

Mais il y a d'autres complications.

Comme la note 190 du ministère le souligne, cette demande vise, pour la Chine, à contourner la définition du miel pour pouvoir commercialiser ses produits de contrefaçon sous un étiquetage « miel », frauduleux. En clair, pour la Chine, il ne s'agit pas de bâtir « *un standard compatible avec sa production domestique* », mais d'imposer sa falsification au monde entier.

Dès le départ, deux questions majeures ont été posées par les plus compétents :

- **Avons-nous besoin d'une norme mondiale sur le miel ?**
- **Quel but voulons-nous atteindre ?**

Or, dans les difficultés à débattre au sein d'un groupe international, composé d'interlocuteurs de compétence très inégale, qui dialoguent très difficilement en anglais par internet, il n'a jamais été possible de discuter sereinement pour répondre à ces deux questions.

En Europe au moins, quel que soit le pays, pour autant qu'on sache, personne n'en veut : ni les syndicats d'apiculteurs, ni les conditionneurs. Personne n'est vraiment contre non plus, simplement, on n'en a pas besoin et on s'en moque. En effet, avant de créer une norme, il faudrait d'abord éradiquer les fraudes.

Dans ces conditions, il est important de savoir pour quelles raisons nous perdons autant de temps sur un travail qui, **apparemment**, ne servira à rien.

Chaque pays avait son souci,

- Pour pouvoir importer ou exporter des miels adultérés à prix cassés, certains ont tout tenté pour promouvoir des dispositions techniques qui vidaient de leur sens la réglementation (en effet, il suffit d'imposer une analyse inefficace sur tel ou tel critère pour contourner les bonnes règles)
- D'une manière générale, une proportion considérable des interlocuteurs faisaient la confusion entre norme et réglementation. En effet, quelle que soit la norme ISO à venir, aucun pays ne sera obligé de l'introduire dans sa réglementation.

La philosophie du processus de normalisation est simple. Cela consiste à créer, à côté de la réglementation, une segmentation afin que les consommateurs puissent disposer d'une qualité supérieure objective.... Normalisée justement, c'est-à-dire rationnelle.

Par exemple, si je veux une ampoule électrique qui dure plus longtemps, je vais acheter, à un prix sensiblement plus élevé, une ampoule électrique « norme afnor » (antenne française de l'ISO).

Quel est l'intérêt de disposer d'un miel « norme afnor », c'est-à-dire de qualité supérieure, alors qu'on n'arrive pas, pour l'instant, à avoir des méthodes d'analyses 100% fiables qui, sans faux positifs ni faux négatifs, permettraient de garantir l'authenticité de tout ce qui est produit et importé en Union Européenne ?

A une époque très différente, en 1991, SPMF, Michaud et France Miel avaient créé une norme AFNOR. Il s'agissait d'une segmentation pour valoriser les miels objectivement de qualité supérieure : moins de 18% d'humidité et moins de 20mg/kg d'HMF au stade consommateur.

La faillite d'INTERMIEL, la faible notoriété des normes afnor pour l'alimentaire, l'opposition farouche d'une partie des acteurs qui ne souhaitaient pas ce genre de segmentation destinée à promouvoir, objectivement, la qualité, et une moindre dynamique collective ont suffi à rendre le projet obsolète. Il n'y a jamais eu de miel norme afnor en magasin.

En fait, le véritable enjeu n'est pas dans la norme. En Europe au moins, pour l'instant, elle n'aura aucune utilité. Aucun conditionneur ni aucun apiculteur n'en a besoin.

A court terme, la seule utilité pourrait consister à ce qu'un pays qui n'aurait aucune « culture miel », introduise la norme ISO dans sa réglementation. Il pourrait tout aussi bien faire avec le CODEX.

C'est justement là le nœud du problème. Le CODEX est une norme mondiale. On ne se rend pas bien compte en Europe puisque cette norme a été introduite dans notre réglementation (2001/110), et déclinée ensuite en copié/collé par chaque membre de l'UE, mais dans de nombreux pays le CODEX reste une norme, point ! Rien à voir avec une réglementation.

Cependant, il y a incontestablement une capillarité entre l'ISO, le CODEX et les directives européennes.

Le seul enjeu, c'est de ne pas créer une norme plus ou moins imparfaite qui pourrait aboutir, d'ici 10, 20 ou trente ans, à servir de cheval de Troie pour modifier la directive et/ou le CODEX afin de changer la définition du miel et/ou les outils de contrôle pour légaliser la fraude.

C'est la raison pour laquelle nous continuons tous à travailler de manière extrêmement soutenue sur un dossier qui ne sera pas utilisé dans nos pays.

Comme on le voit, le vote va être délicat.

Quel est l'intérêt de voter pour un texte qui ne servira à rien ?

Pourquoi voter contre si le référentiel est suffisamment sécurisé ?

Pourquoi accepter de participer à une tentative de modifier la définition du miel sans la dénoncer ?

Est-il possible, compte tenu des pratiques au sein de l'ISO, de poser la question de fond et de remettre en question les sous-entendus de cette proposition chinoise ?

En ce qui concerne la partie formaliste (le vote) et afin que tout le monde puisse s'exprimer en toute connaissance de cause, il est nécessaire que :

- ❖ Ceux qui ont participé pour la France aux discussions du WG1 fassent, à la fin, une synthèse courte et intelligible,
- ❖ L'AFNOR explique de manière détaillée le processus de « votation », en France et dans chacun des pays ainsi que préciser comment sera calculé le résultat final.

Pour le SPMF,
Joël Schiro